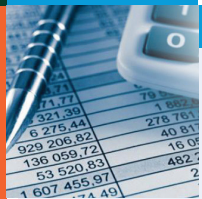




# BULLETIN MUNICIPAL DE L'HÔTEL DE VILLE

## Faits saillants du Rapport financier

Maria Tutino



Chers concitoyens, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du **Rapport financier 2017** de la Ville de Baie-D'Urfé. Auparavant, le rapport sur la situation financière de la Ville était déposé lors d'une séance du conseil en novembre de chaque année. Conformément au projet de loi 122, la mairesse doit maintenant présenter aux citoyens, lors d'une séance ordinaire du Conseil en juin, les faits saillants du rapport financier, le rapport du vérificateur général et le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier pour l'année 2017 a été déposé à la réunion du Conseil le 8 mai 2018.

La Ville affiche une fois de plus, et ce pour une douzième année consécutive, un surplus pour l'année financière 2017. Ce surplus est de l'ordre de 1 858 731 \$. Vous trouverez ci-dessous les points saillants.

### REVENUS 2017

Les revenus totaux de la Ville de Baie-D'Urfé pour l'année 2017 étaient de 19 402 706 \$, une hausse de 1 203 346 \$ selon le budget. Les principaux facteurs attribuables à cette hausse de revenus se détaillent comme suit :

<b>Recettes de l'impôt foncier</b> (découlant principalement des projets de développement dans le secteur industriel)	1 210 596 \$
<b>Subventions gouvernementales</b> (taxe sur l'essence, « programme municipal » et en remplacement d'impôts)	19 870 \$
<b>Intérêts</b> (bancaire, arrérages, amendes et pénalités)	77 754 \$
<b>Autres revenus</b> (location et services rendus)	21 077 \$
<b>Taxes sur les transferts et permis</b>	(125 951 \$)

### DÉPENSES 2017

Les dépenses totales pour l'année 2017 étaient de 17 250 063 \$. En 2017, la Ville a transféré du surplus affecté approximativement 506 000 \$ dans son budget opérationnel pour les projets qui devaient être entièrement financés à même le surplus.

Les dépenses régionales représentaient 11 369 964 \$ : 145 538 \$ ont été versés à la *Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM) pour les cotisations annuelles et 11 224 426 \$ ont été payés à la Ville de Montréal pour notre quote-part des services d'agglomération. À la suite du décret ministériel du 31 mai 2017 et de l'adoption subséquente d'un règlement par le conseil d'agglomération le 24 août, la Ville a reçu une réduction de sa facture d'agglomération de 287 389 \$.

### SURPLUS 2017

La Ville a affiché un surplus de 1 858 731 \$. Ceci a pu être réalisé principalement grâce à une hausse de revenus de 1 203 346 \$ et à une réduction des dépenses de 655 385 \$. En 2017, la Ville a utilisé son surplus et fonds de réserve pour financer ses

dépenses, ce qui a résulté en une diminution des coûts. Toutes autres réductions des dépenses sont en grande partie dues à une diminution des coûts anticipés reliés à l'entretien et aux réparations des immeubles et aux mesures relatives à l'agrile du frêne. La différence entre les montants budgétés et les dépenses pour « l'entretien et la réparation des immeubles » et « l'agrile du frêne » sera allouée à un fonds de réserve et utilisée pour de grands projets de rénovation dans les prochaines années ainsi qu'au fonds pour contrer l'agrile du frêne.

En date du 31 décembre 2017, le surplus accumulé, les réserves financières et le fonds de réserve totalisaient approximativement 9,9 millions de dollars. Ils sont répartis comme suit :

<b>Surplus non-affecté</b>	3 679 787 \$
<b>Surplus affecté</b>	2 946 923 \$
<b>Fonds de roulement</b>	980 628 \$
<b>Réserves financières</b>	2 224 858 \$
<b>Fonds des parcs</b>	48 213 \$
<b>TOTAL</b>	<b>9 880 409 \$</b>

### DETTE À LONG TERME 2017

La dette à long terme s'élevait à 1 413 700 \$ (une diminution de 457 800 \$ par rapport à l'année 2016). De ce montant, 282 652 \$ sont remboursés par le gouvernement du Québec, alors que le solde de 1 131 048 \$ est récupéré uniquement par les secteurs résidentiel et/ou industriel imposés sous forme de taxes d'améliorations locales. Depuis 2016, la Ville n'a pas de « dette globale ».

### RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Les vérificateurs externes pour la Ville de Baie-D'Urfé, *Goudreau Poirier inc.*, ont audité les comptes de la Ville pour l'année 2017 et ont déclaré que la Ville était dans une situation financière solide et que tous nos comptes étaient en règle. Ils ont indiqué une fois de plus que la Ville de Baie-D'Urfé ressort parmi les rares municipalités dont les actifs dépassent les dettes.

Félicitations à l'équipe des Finances composée de **Julie MacDowell**, **Maritza Vilcherres**, **Maggy Bogetto** et **Darlene Ward** pour l'excellente gestion de nos états financiers et pour avoir fourni à nos vérificateurs toute l'information requise de manière professionnelle, détaillée et en temps opportun.

### RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2017

Suite à l'adoption du projet de loi 122, la rémunération de tous les membres du Conseil doit figurer dans le rapport financier de la Ville et être déposée sur son site Internet. L'information est disponible sur notre site sous l'onglet *Finances, section Budget 2017 - Rémunération des élus* (S45 - page 32).

Soumis respectueusement par Maria Tutino,  
Mairesse de Baie-D'Urfé